

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission: 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2

Date d'impression: 03/07/2024 Page 1 de 13

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Substance pure/mélange Substance

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **Enduit Additif fonctionnel**

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Huber Carbonates, LLC

3100 Cumberland Boulevard, Suite 600

Atlanta, GA 30339 USA

Tel: +1 678 247-7300

Internet www.hubermaterials.com

Contact E-Mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

antipoison

Numéro de téléphone du centre Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison

français: ORFILA)

CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)

Anti-Poison belge)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008)

Identification des dangers

Non classé Danger physique

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Numéro de révision: 1.3.2 **Date d'émission**: 08/05/2024 Date d'impression: 03/07/2024

Page 2 de 13

Cancérogénicité, catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles Dangers pour la santé

(STOT) - exposition répétée, catégorie 2 Poumons

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement Danger

H350 - Peut provoquer le cancer Mentions de danger

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence

Prévention P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

P260 - Ne pas respirer les poussières

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin Intervention

P405 - Garder sous clef Stockage

Élimination P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales,

régionales, nationales et internationales applicables.

Informations supplémentaires : Sans objet.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance Substance

Nom chimiqu	ue Numéro CA	S N° CE	Règlement CLP (C	

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission: 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2 Date d'impression: 03/07/2024

Page 3 de 13

			1272/2008)	
Chaux	1317-65-3	215-279-6	Non classé.	97 - 100
Silices Cristallines, quartz (impureté)	14808-60-7	238-878-4	Cancérogénicité, catégorie 1A. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée, catégorie 2. Système respiratoire.	0.2 - 2

Informations supplémentaires

Numéro d'enregistrement REACH : Exempt or -: cette substance ou ses utilisations sont exemptées de l'enregistrement REACH ou de toute obligation d'enregistrement REACH en tant que tonnage annuel <1 tpa.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement

et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15

Contact cutané Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ingestion

Danger par aspiration Voie d'exposition peu probable.

Notes au médecin Traiter les symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Les signes et symptômes peuvent inclure toux, respiration laborieuse, étouffement

et difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Le traitement doit être symptomatique et palliatif. Vérifier que le personnel médical est conscient

des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles

appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission: 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2

Page 4 de 13

Moyens d'extinction appropriés

Date d'impression: 03/07/2024

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les poussières.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

une manipulation sans danger

7.1. Précautions à prendre pour Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation Mettre en place une ventilation adaptée

Ne pas respirer les poussières

Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Numéro de révision: 1.3.2 **Date d'émission**: 08/05/2024

Page 5 de 13

sécurité

7.2. Conditions d'un stockage

Date d'impression: 03/07/2024

sûr, y compris d'éventuelles

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité Conserver à l'écart des matières incompatibles

incompatibilités

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

10 mg/m³ Total Dust, 3 mg/m³ Respirable Dust **ACGIH**

OSHA 5 mg/m³ TWA (respirable fraction)

15 mg/m³ TWA (total dust)

10 mg/m³ France Italie 10 mg/m³

Royaume-Uni 10 mg/m³ TWA (inhalable dust); 4 mg/m³ TWA (respirable dust)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

ACGIH TWA: 0.025 mg/m³ respirable fraction

OSHA TWA: 0.05 mg/m³

OSHA Action level: 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³ TWA (respirable dust)

NIOSH (Institut d'hygiène et de

sécurité professionnelles des

États-Unis)

Autriche MAK: 0,15 mg/m³ (respirable dust) **Belgique** TWA: 0,1 mg/m³ (respirable dust) TWA: 0,07 mg/m³ (respirable fraction) **Bulgarie**

MAC: 0,1 mg/m³ Croatie

République tchèque TWA: 0,1 mg/m³ (respirable dust)

Danemark TLV 0,3 mg/m³ (total)

0,1 mg/m³ (respirable)

Estonie TWA: 0,1 mg/m³ (respirable dust) TWA: 0,05 mg/m³ (respirable) Finlande

VME: 0,1 mg/m³ (restrictive limit, alveolar fraction) France

TWA: 0,15 mg/m³ (respirable) Hongrie TWA: 0,3 mg/m³ (total dust) Islande 0,1 mg/m³ (respirable dust)

TWA: 0,1 mg/m³ (respirable dust) Irlande Italie TWA: 0,025 mg/m³ (respirable fraction) Italie TWA: 0,025 mg/m³ (respirable fraction) TWA: 0,1 mg/m³ (respirable fraction) Lituanie Pays-Bas TWA: 0,075 mg/m³ (respirable dust)

Norvège TLV: 0.3 mg/m3 (total dust)

0,1 mg/m³ (respirable dust) TWA: 2 mg/m³ (total dust)

Pologne 0,3 mg/m³ (respirable dust)

TWA: 0,025 mg/m³ (respirable fraction) **Portugal** TWA: 0,1 mg/m³ (respirable fraction) Slovaquie TWA: 0,15 mg/m³ (respirable fraction) Slovénie

Espagne VLA-ED TWA: 0,1 mg/m³ (respirable fraction)

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2

Page 6 de 13

SuèdeTWA: 0,1 mg/m³ (respirable dust)SuisseTWA: 1, 15 mg/m³ (respirable dust)Royaume-UniTWA: 0,1 mg/m³ (respirable)

Procédures de surveillance

Date d'impression: 03/07/2024

recommandées

Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus

d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à

15 renouvellements d'air par heure)

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corpsPorter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un

contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs

doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme

de bonnes pratiques sur le lieu de travail

Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de

manger, de boire, de fumer, etc

Contrôles d'exposition liés à la

protection de l'environnement

Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Aspect:

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2

Page 7 de 13

État physiqueSolideCouleurBlancOdeurInodore

Date d'impression: 03/07/2024

Seuil olfactif Aucune information disponible **pH:** 8.4-10.2 (5% water suspension)

Point de fusion/point de Sans objet

congélation

Point d'ébullitionSans objetPoint de congélationSans objetPoint d'éclair :Sans objetTaux d'évaporationSans objetInflammabilité (solide, gaz)Sans objet

Limite supérieure --

d'inflammabilité: Limite inférieure -

d'inflammabilité

Pression de vapeur Sans objet Densité de vapeur Sans objet

Densité Aucune donnée disponible

Densité relative 2.7 g/cm3 @ 20°C

Hydrosolubilité 0,01 g/l (Pratiquement insoluble) à 20°C

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partageSans objet **Température**Sans objet

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition 1292 - 1652 °F (700 - 900 °C)

ViscositéSans objet.Viscosité cinématiqueSans objetPropriétés explosivesSans objetPropriétés comburantesSans objet

Granulométrie Aucune information disponible

Teneur en COV (%) Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Aucun(e)

10.2. Stabilité chimique Stable

10.3. Possibilité de réactions Aucun danger spécifique connu

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2

Page 8 de 13

dangereuses

10.4. Conditions à éviter Matières incompatibles

10.5. Matières incompatibles Acides forts

Date d'impression: 03/07/2024

10.6. Produits de décomposition Aucun(e) connu(e)

dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales II est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition

professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Chaux

DL50 par voie orale 6450 mg/kg Rat

Silices Cristallines, quartz (impureté)

DL50 par voie orale 500 mg/kg Rat Souris

ACGIH Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'Homme

CIRC Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

Toxicité aiguë Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition

professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente

Toxicité chronique Cancérogène professionnel potentiel.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée à des teneurs supérieures à la limite professionnelle

peut provoquer des lésions pulmonaires irréversibles (silicose).

Sensibilisation respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets sur la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2

Page 9 de 13

Cancérogénicité La silice cristalline (quartz) a été classée comme cancérogène connu pour

l'homme (Groupe 1) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Effets sur certains organes

Date d'impression: 03/07/2024

cibles

Système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains Aucune information disponible.

organes cibles - Exposition

unique

Toxicité spécifique pour certains Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

organes cibles - Exposition ou d'une exposition prolongée par inhalation. Lungs.

répétée

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée à des teneurs supérieures à la limite professionnelle

peut provoquer des lésions pulmonaires irréversibles (silicose)

Ingestion L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable

Peau En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécherla peau et entraîner une

irritation

Yeux Éviter le contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation

mécanique

Danger par aspiration Voie d'exposition peu probable.

Symptômes liés aux Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un

caractéristiques physiques, dessèchement de la peau. Les poussières peuvent causer une irritation

chimiques et toxicologiques mécanique des yeux. Peut provoquer une irritation. Muqueuse. voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Chaux

Fiche de données de sécurité

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2

Page 10 de 13

Classification allemande 317 WGK: nwg

WGK (AwSV)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Date d'impression: 03/07/2024

Classification allemande 849 WGK: nwg

WGK (AwSV)

12.2. Persistance et dégradabilitéN'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de Aucun(e).

bioaccumulation

Coefficient de partage Sans objet

Facteur de bioconcentration Indisponible.

(BCF)

12.4. Mobilité dans le sol Aucun(e).

12.5. Résultats des évaluations Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT

PBT et vPvB ou vPvB.

endocriniennes

12.6. Propriétés perturbatrices Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales

et locales en vigueur.

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des

déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchet Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de

l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Chaux

Catalogue européen des 10130414

déchets

Classification allemande 317 WGK: nwg

WGK (AwSV)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Classification allemande 849 WGK: nwg

WGK (AwSV)

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2

SECTION 14: Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada Non réglementé
DOT, États-Unis Non réglementé
IATA Non réglementé
IMDG/IMO Non réglementé
OACI Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des

Nations unies

Aucun(e)

Non

14.3. Classe(s) de danger pour le Aucun(e)

transport

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour

l'environnement

14.6. Précautions particulières à Sans objet prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)		Philippine s (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Uni s
Chaux	1317-65-3	215-279-6	Y	Y (NDSL)	Y	(1)-122(E NCS)(ISH L)	KE-21996	Y	55-1-0141 2	Y	Y	Υ	Α
Silices Cristallines, quartz (impureté)	14808-60- 7	238-878-4	Y	Y	Y	(1)-548(E NCS)(ISH L)	KE-29983	Y	55-1-0194 2	Y	Y	Y	А

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Date d'émission : 08/05/2024 Numéro de révision: 1.3.2

Page 12 de 13

REACH No.

Chaux

Numéro d'enregistrement Exempté(e)(s)

REACH

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Date d'impression: 03/07/2024

Numéro d'enregistrement Exempté(e)(s)

REACH

<u>Allemagne</u>

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Chaux

Classification allemande WGK 317 WGK: nwg

(AwSV)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Classification allemande WGK 849 WGK: nwg

(AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'est exigée pour cette substance

SECTION 16: Autres informations

Motif de la révision La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission :08/05/2024Date d'impression :03/07/2024Numéro de révision:1.3.2

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs

email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008)

Étiquetage

Symboles/pictogrammes

Hubercarb® Q40-200 - FSMA

Numéro de révision: 1.3.2 **Date d'émission**: 08/05/2024 Date d'impression: 03/07/2024

Page 13 de 13



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H350 - Peut provoquer le cancer. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des

États-Unis)

TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)

Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

(CLP) (CE 1272/2008)

EPI - Équipement de protection individuelle

NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis

CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des

États-Unis)

Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)

STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)

TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Demande biochimique en oxygène (DBO) Demande chimique en oxygène (DCO)

OACI (aérien)

(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses

ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

Association internationale du transport aérien (IATA)

Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

DOT (Department of Transportation, États-Unis)

TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Appareil respiratoire autonome en pression positive Système général harmonisé (SGH)

TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité